CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 02 décembre 2019 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité formant quorum sous la présidence de Monsieur Andrew Turcotte, maire.

SONT PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE

MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

MONSIEUR ÉRIC NORMAND, CONSEILLER

MADAME DIANE MARCEAU, CONSEILLER

MADAME TITA ST-GELAIS, CONSEILLÈRE

MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-12-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item *divers* ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-12-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 04 NOVEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 novembre 2019 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 novembre 2019 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-12-03**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 30 novembre 2019 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de cent-quatre-vingt-dix-neuf-mille-deux-cent-cinquante-et-un-mille et soixante-trois-dollars (199,251.63$) de déboursés et onze-mille-soixante-cinq-dollars et onze-mille-sept-cent-cinquante-dollars et soixante-douze-cents (11,750.72$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de deux-cent-onze-mille-deux-dollars et trente-cinq-cents (211,002.35$).

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a., directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-12-04**

**DÉPÔT-ÉTAT COMPARATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE-JUIN À NOVEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Yves Chassé, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité dépose devant le Conseil municipal, le rapport semestriel concernant l’état comparatif de la situation financière pour la période de juin à novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

° DE prendre acte de fait du dépôt du rapport semestriel concernant l’état comparatif de la situation financière pour la période de juin à novembre 2019, par le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-12-05**

**ACTE DE FAIT-DÉPÔT-DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l’article 360.2 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités,* chaque membre du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a déposé une déclaration d’intérêts pécuniaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Monsieur Andrew Turcotte au poste de maire;

DE prendre acte de fait du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Madame Sandra Bérubé au poste de conseillère numéro 1;

DE prendre acte de fait du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Monsieur Éric Normand au poste de conseiller numéro 2;

DE prendre acte de fait du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Madame Diane Marceau au poste de conseillère numéro 3;

DE prendre acte de fait du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Madame Tita St-Gelais au poste de conseillère numéro 4;

DE prendre acte de fait du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Monsieur Bernard Harrisson au poste de conseiller numéro 5;

DE prendre acte de fait du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Monsieur Fidélio Simard au poste de conseiller numéro 6.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-12-06**

**ENGAGEMENT-1ER CHAUFFEUR DES VÉHICULES DE DÉNEIGEMENT-SAISON HIVERNALE 2019-2020-MONSIEUR DENIS SAVARD**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a conclu une entente avec Monsieur Denis Savard avec description de tâches et de salaire comme premier (1er) chauffeur des véhicules de déneigement pour la saison hivernale 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

1° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2° D’autoriser l’engagement de Monsieur Denis Savard comme premier (1er) chauffeur des véhicules de déneigement de la Municipalité de Sainte-Félicité pour la saison hivernale 2019-2020 aux conditions décrites dans le contrat approuvé par le Conseil municipal;

3° D’autoriser le maire Monsieur Andrew Turcotte et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé à signer le contrat d’engagement pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-12-07**

**DÉPÔT-LISTE DES ARRIÉRAGES DE TAXES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé au Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité la liste des arriérages de taxes municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

° DE prendre acte de fait du dépôt de la liste des arriérages de taxes municipales.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-12-08**

**APPROBATION-LISTE DES CRÉDITS OU CORRECTIONS DE TAXES ET AUTRES 2019**

CONSIDÉRANT la liste déposée des crédits ou corrections de taxes et autres 2019 préparée par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des crédits ou corrections de taxes et autres 2019.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-12-09**

**AUTORISATION-PAIEMENT DE DEUX (2) SEMAINES DE VACANCES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier va prendre deux (2) semaines de congé de maladie en décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier veut que le Conseil municipal lui verse ses deux (2) semaines de vacances annuelles qui étaient prévues en décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le paiement des deux semaines de vacances annuelles du directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-12-10**

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER D’UN MONTANT DE 200.00$-FÊTE DE NOËL DU 15 DÉCEMBRE 2019-CENTRE SPORTIF SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de la demande de soutien financier d’un montant de 200.00$ formulée, en date du 29 novembre 2019, par le Centre Sportif Sainte-Félicité pour la Fête de Noël prévue le 15 décembre 2019 pour les jeunes de Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité accorde un soutien financier d’un montant de 200.00$ au Centre Sportif Sainte-Félicité pour la Fête de Noël pour les jeunes de Sainte-Félicité;

° QUE le montant soit pris dans le poste budgétaire numéro # 02-70190-970.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-12-11**

**ACTE DE FAIT-DÉPÔT-DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER D’UN MONTANT DE 6,000.00$-CAMP DE JOUR ÉTÉ 2020-CENTRE SPORTIF SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de la demande de soutien financier d’un montant de 6,000.00$ formulée, en date du 29 novembre 2019, par le Centre Sportif Sainte-Félicité pour le camp de jour Été 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce soutien financier servira à payer une partie des salaires et des avantages sociaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

° De prendre acte de fait du dépôt de la demande formulée par le Centre Sportif Sainte-Félicité pour un soutien financier d’un montant de 6,000.00$ pour le camp de jour Été 2020;

° QUE cette demande sera traitée par le Conseil municipal lors de la préparation du budget 2020 de la Municipalité de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-12-12**

**ACTE DE FAIT-DÉPÔT-DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER D’UN MONTANT DE 7,000.00$-EMBAUCHE D’UN EMPLOYÉ- ANNÉE 2020-CENTRE SPORTIF SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de la demande de soutien financier d’un montant de 7,000.00$ formulée, en date du 29 novembre 2019, par le Centre Sportif Sainte-Félicité pour l’embauche d’un employé durant l’année 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce soutien financier servira à payer une partie du salaire et des avantages sociaux de l’employé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

° DE prendre acte de fait du dépôt de la demande formulée par le Centre Sportif Sainte-Félicité pour un soutien financier d’un montant de 7,000.00$ pour l’embauche d’un employé durant l’année 2020;

° QUE cette demande sera traitée par le Conseil municipal lors de la préparation du budget 2020 de la Municipalité de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-12-13**

**ACTE DE FAIT-DÉPÔT-DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER D’UN MONTANT DE 10,000.00$-PROJET DE COUR D’ÉCOLE DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de la demande de soutien financier d’un montant de 10,000.00$ formulée, en date du 14 novembre 2019, par Madame Christine Gardner, gestionnaire administrative d’établissements de l’École de Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QUE le projet d’embellissement de la cour d’école totalise des coûts de 35,390.00$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

° DE prendre acte de fait du dépôt de la demande formulée par l’École de Sainte-Félicité pour un soutien financier d’un montant de 10,000.00$ pour l’embellissement de la cour d’école de Sainte-Félicité;

° QUE cette demande sera traitée par le Conseil municipal lors de la préparation du budget 2020 de la Municipalité de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-12-14**

**PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES-SUBVENTION D’UN MONTANT DE 117,095.00$**

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 117,095.00$ pour l’entretien des routes locales pour l’année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité de Sainte-Félicité

Visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité informe le Ministère des Transports de l’utilisation des compensations visant l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-12-15**

**APPROBATION-RAPPORT FINANCIER 2018 DE L’OFFICE MUNICIPAL D’HABITATION DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du Rapport financier 2018 de l’Office municipal d’habitation de Sainte-Félicité tel préparé par Raymond Chabot Grant Thornton en date du 07 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve le Rapport financier pour l’exercice financier se terminant le 31 décembre 2018 de l’Office municipal d’habitation de Sainte-Félicité tel que préparé par Raymond Chabot Grant Thornton.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-12-16**

**APPROBATION-BUDGET RÉVISÉ 2019-OFFICE D’HABITATION DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du Budget révisé 2019 par la Société d’habitation du Québec en date du 13 novembre 2019 de l’Office d’Habitation de la Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve le Budget révisé 2019 par la Société d’Habitation du Québec en date du 13 novembre 2019 de l’Office d’habitation de la Matanie.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-12-17**

**DÉPÔT-DÉCLARATION DES DONS ET AUTRES AVANTAGES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE L,ARTICLE 6 DE LA LOI SUR L’ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier doit déposer au Conseil municipal un extrait du registre public des déclarations faites, par un ou des membre (s) du conseil, en vertu de l’article 6 de la *Loi sur l’éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait du registre a été déposé;

CONSIDÉRANT QU’il convient de rappeler que les membres du conseil doivent, en vertu de l’article 6, alinéas 2 de la *Loi sur l’éthique*, faire une déclaration écrite auprès du secrétaire-trésorier lorsqu’ils ont reçu un don, une marque d’hospitalité ou tout au autre avantage :

° Qui n’est pas de nature purement privée ou

° Qui peut influencer l’indépendance ou compromettre l’intégrité

ET

° Qui excède la valeur fixée par le *Code d’éthique et de déontologie des élus* adopté par le conseil, laquelle ne peut être supérieure à 200.00$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

° DE prendre acte de fait que le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité a informé le Conseil municipal qu’aucune déclaration n’a été faite par les élus.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-12-18**

**ADJUDICATION DE MANDAT-REDDITTION DE COMPTES TECQ 2014-2018-RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire mandater la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton pour la reddition de comptes pour la TECQ 2014-2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité mandate la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton pour la reddition de comptes pour la TECQ 2014-2018;

° QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-12-19**

**AUTORISATION DE PAIEMENT-PROJET DE RECONSTRUCTION DE TROIS (3) PONCEAUX-PROJET NUMÉRO : # 53-2-08023-19-04-ROUTE DE L’ÉGLISE-EXCAVATION ÉMILIEN SIMARD INC. 101,901.31$**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit autoriser le paiement à l’entrepreneur pour le projet de reconstruction de trois (3) ponceaux sur la route de l’Église;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire le paiement à Excavation Émilien Simard inc. au montant de 101,901.31$, taxes incluses, pour le projet de reconstruction de trois (3) ponceaux sur la route de l’Église.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire, Monsieur Andrew Turcotte, invite les douze (16) personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19h20, Fin : 19h34)

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-12-20**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

De lever la séance ordinaire du 02 décembre 2019, l’ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 19h35.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Andrew Turcotte Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

Secrétaire-trésorier